

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2008-04-14 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 14<sup>e</sup> jour du mois de avril deux mille huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,  
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,  
Chantale Hamelin,  
Esther Savard,  
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,  
Roland Labrie.

Absent : Benoit Lavallée

Madame Danielle M. Bédard, directrice administrative, est également présente.

**Rés. 1970-04-2008**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux des 10 et 26 mars 2008
5. Adoption des comptes à payer
6. Adoption règlement RMU-01-01 sur les systèmes d'alarme
7. Adoption du projet de règlement 079 décrivant les districts électoraux
8. Règlement d'emprunt, RRGMRP
9. Avance de fonds règlement 037

10. Avis de motion, règlement relatif à la limite de vitesse dans le Chemin Neuf
11. Avis de motion, règlement établissant le poids permis sur les ponts
12. Assurance générale de la municipalité, renouvellement
13. Entente de prêt d'une caméra thermique avec Promutuel
14. Plan d'intervention : renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout
15. Désaffectation de la conduite du ruisseau des Écoliers : ententes de principe
16. Demande de certificat d'autorisation pour la réfection de la canalisation du ruisseau des Écoliers
17. Avis de motion : règlement d'emprunt, ruisseau des Écoliers
18. Nomination représentant à la Table de concertation culture
19. Annulation facture «Restaurant Littoral», mauvaise créance (retiré)
20. Demande assistance financière, Fête nationale
21. Embauche de journaliers à la voirie municipale
22. Acceptation d'une soumission pour l'entretien des aménagements paysagers
23. Balayage de rues, lignage de chaussée, creusage de fossés
24. Nomination de membres de la commission des loisirs
25. Engagement d'un coordonnateur de soccer et d'un aide coordonnateur
26. Engagement d'un (e) moniteur (trice) chef au terrain de jeux
27. Achat matériel pour le gymnase
28. Édifices municipaux
29. Attribution d'un mandat d'évaluation du déneigement (retiré)
30. Période de questions sur les sujets traités.
31. Levée de l'assemblée

**Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 7 avril 2008. (du 4 mars au 7 avril 2008)**

**Rés. 1971.-04-2008**

**Adoption des procès-verbaux des 10 et 26 mars 2008.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 10 mars 2008 soit accepté tel que présenté.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 26 mars 2008 soit accepté tel que présenté.

**Rés. 1972-04-2008**

**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 434 282.58 \$.

Liste des comptes à payer	195 533.06\$
Liste des chèques émis	165 488.88\$
Liste transactions internet	14 094.75\$
Liste des transactions manuelles	2 504.05\$
Liste des salaires	56 661.84\$

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard directrice administrative

**Rés. 1973-04-2008**

**Adoption règlement RMU-01-01 sur les systèmes d'alarme**

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement RMU-01-01 « Règlement sur les systèmes d'alarme » soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlement prévu à cette fin.

**Rés. 1974-04-2008**

**Adoption du projet de règlement 079 décrivant les districts électoraux**

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté à l'unanimité;

**QUE** le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**Rés. 1975-04-2008**

**Règlement d'emprunt, RRGMRP**

**Considérant que** le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles adopté par le gouvernement du Québec oblige la Régie à transformer son lieu d'enfouissement sanitaire à Neuville en lieu d'enfouissement technique ;

**Considérant que** pour répondre à ses besoins futurs, la Régie doit également procéder à l'agrandissement de son lieu d'enfouissement sanitaire et à cet effet, elle doit soumettre une étude d'impact sur l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

**Considérant que** la réalisation desdits travaux nécessite l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 3 666 899,00\$ ;

**Considérant que** pour des raisons opérationnelle et réglementaires, lesdits travaux devront être effectués au cours de l'été 2008 ;

**Considérant que** le service de la dette en regard dudit règlement d'emprunt représentera en 2009 une hausse de 6,8% sur le total des quotes-parts actuellement facturées aux municipalités ;

**Considérant que** suivant l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, le règlement doit être approuvé par une résolution de toutes les municipalités, sans exception ;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve le règlement d'emprunt numéro 11-2008 au montant de 3 666 899,00\$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 20 mars 2008.

**Rés. 1976-04-2008**

**Avance de fonds règlement 037**

**Considérant que** le règlement numéro 037-1 « Sur la réhabilitation de l'environnement dans la plaine argileuse du Saint-Laurent » a été approuvé le 23 mars 2005 par madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions ;

**Considérant que** ledit règlement décrétait un emprunt de 200 000\$ remboursable sur 5 ans ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf demande un avance de fonds à la Caisse Populaire Desjardins de l'Anse (Portneuf) pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

**Rés. 1977-04-2008**

**Avis de motion, règlement relatif à la limite de vitesse dans le Chemin Neuf**

Je, Esther Savard conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement relatif à la limite de vitesse dans le Chemin Neuf

**Rés. 1978-04-2008**

**Avis de motion, règlement établissant le poids permis sur les ponts**

Je, Roland Labrie conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement établissant le poids permis sur les ponts.

**Rés. 1979-04-2008**

**Assurance générale de la municipalité**

**Considérant que** l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet de reconduire la soumission pour les assurances ayant une période inférieure à cinq ans sans demande de soumission;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité ;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf reconduit le contrat des assurances générales de la Ville de Portneuf tel que la proposition du 28 mars 2008 pour un montant de 59 395.00\$ (avant taxes) à la Promutuel de Portneuf-Champlain pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2009.

**Rés. 1980-04-2008**

**Entente caméra thermique**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le but d'accroître davantage l'efficacité du service d'incendie de la municipalité de la Ville de Portneuf; et des municipalités environnantes, PROMUTUEL Portneuf-Champlain nous confie une caméra thermique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté à l'unanimité;

**QUE** la municipalité de la Ville de Portneuf s'engage à prendre les moyens nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement de la caméra;

**QU'**à chaque année, à la période de notre choix, faire rapport à Promutuel Portneuf-Champlain sur l'efficacité d'une telle caméra avec des exemples concrets d'utilisation;

**QUE** l'équipement est prêté tant et aussi longtemps que la municipalité de la Ville de Portneuf sera assurée avec Promutuel Portneuf-Champlain;

**QUE** le maire monsieur Pierre de Savoye et le directeur du service des incendies monsieur Éric Savard sont par la présente autorisés à signer tout document relatif au prêt de cette caméra.

**Rés. 1981-04-2008**

**Plan d'intervention : renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a mandaté BPR - Infrastructure Inc. pour l'élaboration de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout daté du 30 novembre 2007 (avec modification mineure en date du 9 avril 2008) ;

**Considérant que** ledit plan d'intervention a été réalisé conformément au Guide du ministère des Affaires municipales et des Régions ;

**Par conséquent,** Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté à l'unanimité ;

**QUE** le conseil a pris connaissance du plan d'intervention du 30 novembre 2007 (avec modification mineure en date du 9 avril 2008) par BPR - Infrastructure Inc. et qu'il l'accepte.

**Rés. 1982-04-2008**

**Désaffectation de la conduite du ruisseau des Écoliers : ententes de principe**

**Attendu que** la conduite actuelle de canalisation du ruisseau des Écoliers est dans un état avancé et dangereux de vétusté ;

**Attendu que** cette conduite passe sous des propriétés privées ;

**Attendu qu'**il convient de conclure avec chacun des propriétaires des propriétés concernées, une entente de principe en vue de réaliser la désaffectation de ladite conduite ;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** Me André Lemay soit mandaté pour préparer et négocier telles ententes avec chacun des propriétaires concernés ;

**QUE** le maire et la greffière soient, et ils sont par la présente, autorisés à signer chacune desdites ententes.

**Rés. 1983-04-2008**

**Demande d'un certificat d'autorisation pour la réfection de la canalisation du ruisseau des Écoliers**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la firme d'ingénieurs-conseils « BPR – Infrastructure Inc. » à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande au nom de la Ville pour obtenir le certificat d'autorisation nécessaire aux travaux d'infrastructures d'eau et d'égouts dans le cadre des travaux de réfection de la canalisation du ruisseau des Écoliers.

**QUE** la firme d'ingénieurs-conseils « BPR – Infrastructures Inc. » rédige et transmettre, au nom de la Ville, une attestation signée par un ingénieur au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, lorsque ceux-ci seront achevés.

**Rés. 1984-04-2008**

**Avis de motion : règlement d'emprunt, ruisseau des Écoliers**

Je, Chantale Hamelin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement d'emprunt pour la relocalisation du ruisseau des Écoliers.

**Rés. 1985-04-2008**

**Nomination d'un représentant à la Table de concertation culture**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Pierre Gignac soit nommé membre de la table de concertation culture de la MRC de Portneuf à titre de représentant de la Ville de Portneuf en remplacement de madame Michelle Marquis.

**Rés. 1986-04-2008**

**Demande assistance financière, Fête nationale**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Marc Belleau, responsable du Comité de la fête nationale de la Ville de Portneuf, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2008.

**Rés. 1987-04-2008**

**Embauche de journaliers à la voirie municipale**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de messieurs Roger Doucet et Jean-François Leclerc Hamel à titre de journaliers à la voirie municipale aux conditions suivantes :

pour la période du 28 avril au 22 août 2008  
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine  
au taux horaire établi à la convention collective

**Rés. 1988-04-2008**

**Acceptation d'une soumission pour l'entretien des aménagements paysagers**

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses) :

Les Jardins d'Iris	9 974.04\$
Les Cultures Tournesols	11 146.40\$
Pierre Gignac, Paysagiste	11 739.00\$
Terrassement Norma-Pier	non déposée
Pelouses Trudel	non déposée

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Les Jardins d'Iris au montant de 9 974.04\$ taxes incluses, tel que soumissionné pour l'entretien des aménagements paysagers.

**Rés.1989-04-2008**

**Balayage des rues, lignage de la chaussée et creusage de fossés**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 8 000 \$, tel que prévu au budget, pour le balayage des rues.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 6 000 \$, tel que prévu au budget, pour le lignage de la chaussée dans les rues de la municipalité.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 15 000\$, tel que prévu au budget, pour le creusage de fossés.

**Rés.1990-04-2008**

**Nomination de membres de la commission des loisirs**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** les personnes suivantes soient nommées membre de la commission des loisirs, pour un mandat de deux ans soit du 11 avril 2008 au 10 avril 2010 :

Monsieur Denis Gagnon  
Monsieur Denis Langlais  
Monsieur Sylvain Plante  
Monsieur Claude Petitclerc  
Madame Chantale Frenette  
Monsieur Thierry Durand  
Madame Jill Langlais

**QUE** monsieur Denis Gagnon soit nommé président de la Commission des loisirs ;

**Rés.1991-04-2008**

**Engagement d'un coordonnateur de soccer et d'un aide-coordonnateur**

**Attendu que** trois personnes ont fait parvenir leur curriculum vitae pour le poste de coordonnateur de soccer;

**Attendu qu'**une personne a fait parvenir son curriculum vitae pour le poste d'aide au coordonnateur de soccer;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité ;



**QUE** le conseil municipal retienne les services de monsieur Guy Robert Jr à titre de coordonnateur de soccer, aux conditions suivantes :

- \* un montant forfaitaire maximum de 4,000\$
- \* débutant le 7 avril 2008 jusqu'au 23 août 2008  
telles que stipulées dans le contrat à intervenir entre les parties et que le maire soit autorisé à signer celui-ci.

**QUE** le conseil municipal retienne les services de monsieur Khanh Ngo à titre d'aide au coordonnateur de soccer, aux conditions suivantes :

- \* un montant forfaitaire maximum de 2,000\$
- \* débutant le 19 mai 2008 jusqu'au 26 juillet 2008  
telles que stipulées dans le contrat à intervenir entre les parties et que le maire soit autorisé à signer celui-ci.

**Rés.1992-04-2008**

**Engagement d'un (e) moniteur (trice) chef au terrain de jeux**

**Attendu que** trois personnes ont fait parvenir leur curriculum vitae pour le poste de moniteur (trice) en chef du terrain de jeux ;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de madame Marilie Faucher à titre de monitrice en chef du terrain de jeux, aux conditions suivantes :

- \* une rémunération de 400\$/semaine sur une base d'un minimum de 40h/semaine
- \* pour une période de 8 semaines débutant le 16 juin jusqu'au 15 août 2008

**Rés.1993-04-2008**

**Achat de matériel pour le gymnase**

**Considérant qu'**à la séance du 11 février 2008, la résolution #1933-02-2008 a été adoptée autorisant l'achat d'équipement de loisirs pour un montant maximum de 6 000\$ ;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense supplémentaire de 1 500\$ taxes incluses pour l'achat d'équipement de loisirs devant servir au centre de conditionnement physique.

**Rés.1994-04-2008**

**Édifices municipaux**

**Considérant qu'**à la séance du 10 mars 2008 la résolution 1965-03-2008 acceptant les recommandations du groupe de travail sur les édifices municipaux a été adoptée ;

**Considérant que** certaines actions doivent être faites au plus tôt ;

**Considérant que** les personnes et organismes concernés devront être avisés du déroulement de ces actions ;

**Considérant que** des rénovations seront nécessaires afin de permettre les changements à venir ;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin;

**QUE** le personnel cadre soit mandaté pour aviser les gens concernés avant la fin d'avril 2008 (médecin, CLSC, pompiers, club de l'Âge d'or, Fermières (secteur nord), bénévoles de la bibliothèque la Découverte (nord), association des personnes handicapées de Portneuf).

**QUE** les organismes concernés par ces changements puissent, au besoin, rencontrer les conseillers siégeant au comité sur les édifices municipaux.

**QUE** monsieur Denis Dion, directeur au service des travaux publics, soit mandaté pour organiser et planifier les modifications à faire pour le déménagement de la bibliothèque nord et du service incendie. Il devra remettre cette planification au conseil au plus tard le 30 mai.

**QUE** monsieur Roland Labrie, conseiller municipal, soit collaborateur dans la préparation et l'exécution des travaux à venir.

Madame la conseillère Esther Savard propose l'amendement suivant, adopté à l'unanimité :

**QUE** monsieur Roland Labrie, conseiller municipal, soit le représentant du conseil dans la préparation et l'exécution des travaux à venir.

La proposition est adoptée à l'unanimité telle qu'amendée

#### **Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Monique Tardif demande la levée de l'assemblée à 21h30.

---

Maire

---

Directrice administrative